



## TABLE DES MATIÈRES

**Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions numéro 21C11-183550/A datée du 2019-06-19, dont la date de clôture était le 2019-07-10, à 02:00 PM. Un compte rendu ou une rencontre de rétroaction sera offert sur demande aux soumissionnaires, aux offrants ou aux fournisseurs qui ont présenté une offre dans le cadre de la demande de soumissions précédente.**

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....</b>	<b>3</b>
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 SOMMAIRE .....	3
1.3 COMPTE RENDU.....	4
1.4 MIGRATION PRÉVUE À UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE) .....	4
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS .....</b>	<b>5</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	5
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	6
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES .....	7
2.4 LOIS APPLICABLES .....	7
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....</b>	<b>7</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES .....	7
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>9</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	9
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	10
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>11</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE .....	11
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	11
<b>PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....</b>	<b>12</b>
<b>A. OFFRE À COMMANDES .....</b>	<b>12</b>
6.1 OFFRE.....	12
6.2 EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ.....	12
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	12
6.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES .....	13
6.5 RESPONSABLES.....	13
6.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS .....	14
6.7 INSTRUMENT DE COMMANDE SUBSÉQUENTE .....	14
6.8 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES .....	15
6.9 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	15
6.10 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	15
6.11 LOIS APPLICABLES .....	15
<b>B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....</b>	<b>16</b>
6.1 BESOIN.....	16
6.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	16

Solicitation No. - N° de l'invitation  
21C11-183550/B  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
21C11-183550

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
TOR-8-41056

Buyer ID - Id de l'acheteur  
TOR008  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

6.3	DURÉE DU CONTRAT .....	16
6.4	PAIEMENT .....	16
6.5	INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION .....	17
6.6	ASSURANCE.....	17
<b>ANNEXE « A »</b>	.....	<b>18</b>
	BESOIN .....	18
<b>ANNEXE « B »</b>	.....	<b>19</b>
	BASE DE PAIEMENT .....	19
<b>ANNEXE « C »</b>	.....	<b>29</b>
	FORMULAIRE DE RAPPORT DE L'OFFRE À COMMANDES .....	29
<b>ANNEXE « D »</b>	<b>MARQUES ET NUMÉROS DE PIÈCES DES PRODUITS ÉQUIVALENTS .....</b>	<b>30</b>
<b>ANNEXE « E »</b>	<b>DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES .....</b>	<b>31</b>
	INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	31
<b>ANNEXE « F »</b>	.....	<b>32</b>
	ATTESTATIONS ADDITIONNELLES .....	32

---

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Introduction**

La demande d'offre à commandes (DOC) compte six (6) parties ainsi que des pièces jointes et des annexes, comme suit :

- |          |  |
|----------|--|
| Partie 1 | Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;   |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;   |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions à suivre pour préparer leur offre de manière à répondre aux critères d'évaluation précisés;  |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon dont se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels l'offre doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;   |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;  |
| Partie 6 | 6A, Offre à commandes et 6B, Clauses du contrat subséquent :<br><br>6A contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;<br><br>6B contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes contiennent le besoin, la base de paiement, le formulaire de rapport de l'offre à commandes, les marques et numéros de pièces des produits équivalents (le cas échéant), les instruments de paiement électronique et les attestations additionnelles.

### **1.2 Sommaire**

**1.2.1** CORCAN du Service correctionnel du Canada (SCC) a besoin de la fourniture et de la livraison de divers composants électriques pour fabriquer les meubles de la gamme eSpace à plusieurs endroits au Canada, en fonction des besoins.

Une seule offre à commandes sera attribuée pour répondre à ce besoin.

#### **1.2.2 Accords commerciaux**

Le besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

#### **1.2.3 Ententes sur les revendications territoriales globales**

La DOC vise à établir une offre à commandes individuelle et nationale au nom de CORCAN au SCC pour les points de livraison précisés à l'annexe B, la base de paiement. Ces points de livraison excluent les lieux assujétiés à des ententes sur les revendications territoriales globales.

#### **1.2.4 Service postal**

Cette DOC permet aux offrants d'utiliser le service Connexion postal fourni par la Société canadienne des postes pour la soumission d'offres. Les offrants doivent consulter la partie 2 de la DOC (Instructions à l'intention des offrants) et sa partie 3 (Directives de préparation des offres) pour obtenir plus d'information sur l'utilisation de cette méthode.

#### **1.3 Compte rendu**

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offre à commandes. Les offrants devraient en faire la demande à l'autorité de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de DOC. Le compte rendu peut être fait par écrit, par téléphone ou en personne.

#### **1.4 Migration prévue à une solution d'achats électroniques (SAE)**

Le Canada développe actuellement une SAE en ligne pour pouvoir commander des biens et des services de façon plus rapide et pratique. Consultez la section 6.14, Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE), pour en savoir plus sur la transition prévue vers ce système et sur les incidences éventuelles sur toute offre à commandes subséquente attribuée dans le cadre de la présente demande de soumissions.

Le [communiqué de presse](#) du gouvernement du Canada fournit plus d'information.

## PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Les instructions uniformisées 2006 sont modifiées comme suit :

- l'article 08, Présentation des offres, est modifié comme suit :
  - le sous-article 2. est entièrement supprimé et remplacé par ce qui suit :
- 2. Connexion postal
  - a. Sauf indication contraire dans la DOC, les offres peuvent être transmises à l'aide du service Connexion postal fourni par la Société canadienne des postes.
    - i. TPSGC, bureaux régionaux : La seule adresse de courriel acceptable avec Connexion postal pour transmettre une réponse aux DOC établies par les bureaux régionaux de TPSGC est indiquée dans la DOC.
  - b. Pour transmettre une offre à l'aide du service Connexion postal, l'offrant doit :
    - i. envoyer directement son offre uniquement à l'Unité de réception des soumissions de TPSGC précisée à l'aide de sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postal en vigueur entre son entreprise et la Société canadienne des postes; ou
    - ii. envoyer dès que possible et, dans tous les cas, au moins six jours ouvrables avant la date de clôture de la DOC (afin de garantir une réponse), un courriel qui contient le numéro de la DOC à l'Unité de réception des soumissions de TPSGC précisée pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postal. Les demandes d'ouverture de conversation Connexion postal reçues après cette date pourraient rester sans réponse.
  - c. Si l'offrant envoie un courriel demandant le service Connexion postal à l'Unité de réception des soumissions précisée dans la DOC, un agent de l'Unité de réception des soumissions entamera alors la conversation Connexion postal. La conversation du service Connexion postal créera une notification par courriel de la Société canadienne des postes invitant l'offrant à accéder au message dans la conversation, et l'offrant devra prendre les mesures nécessaires pour répondre. L'offrant pourra transmettre son offre en réponse à la notification à n'importe quel moment avant la date et l'heure de clôture de la DOC.
  - d. Si l'offrant utilise sa licence d'entreprise en vigueur pour envoyer son offre, il doit maintenir la conversation Connexion postal ouverte jusqu'à au moins 30 jours ouvrables après la date et l'heure de clôture de la DOC.
  - e. Le numéro de la DOC devrait être indiqué dans le champ réservé à la description dans toutes les transmissions électroniques.
  - f. Il est important de savoir qu'il faut avoir une adresse postale canadienne pour utiliser le service Connexion postal. Si l'offrant n'en a pas, il peut utiliser l'adresse de l'Unité de réception des soumissions indiquée dans la DOC pour s'inscrire au service Connexion postal.
  - g. Dans le cas des transmissions par le service Connexion postal, le Canada ne pourra pas être tenu responsable de tout retard ou panne touchant la transmission ou la réception des offres. Entre autres, le Canada n'assumera aucune responsabilité pour ce qui suit :
    - i. réception d'une offre brouillée, corrompue ou incomplète;
    - ii. disponibilité ou état du service Connexion postal;
    - iii. incompatibilité entre le matériel utilisé pour l'envoi et celui utilisé pour la réception;
    - iv. retard dans la transmission ou la réception de l'offre;
    - v. défaut de la part de l'offrant de bien indiquer l'offre;
    - vi. illisibilité de l'offre;
    - vii. sécurité des données incluses dans l'offre;

- viii. incapacité de créer une conversation électronique par le service Connexion postal.
- h. L'Unité de réception des soumissions enverra un accusé de réception des documents de l'offre au moyen de la conversation Connexion postal, peu importe si la conversation a été initiée par le fournisseur à l'aide de sa propre licence ou par l'Unité de réception des soumissions. Cet accusé de réception ne confirmera que la réception des documents de l'offre et ne confirmera pas si les pièces jointes peuvent être ouvertes ou si le contenu est lisible.
- i. Les offrants doivent veiller à utiliser la bonne adresse courriel pour l'Unité de réception des soumissions lorsqu'ils amorcent une conversation dans Connexion postal ou communiquent avec l'Unité de réception des soumissions et ne doivent pas se fier à l'exactitude d'un copié-collé de l'adresse courriel dans le système Connexion postal.
- j. Une offre transmise par le service Connexion postal constitue l'offre officielle de l'offrant et doit être conforme à l'article 05.

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans [le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2018-05-22) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante. Le paragraphe 5.4 du document [2006](#), Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours  
Insérer : 90 jours

### 2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause du *Guide des CCUA* [B3000T](#) (2006-06-16), Produits équivalents

### 2.2 Présentation des offres

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la DOC.

Messagerie/Poste : La Région de l'Ontario - Bureau d'appel d'offres  
10e étage, 4900 rue Yonge,  
Toronto, Ontario M2N 6A6

Service postal : [TPSGC.orreceptiondessoumissions-orbidreceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:TPSGC.orreceptiondessoumissions-orbidreceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

**Remarque :** Les offres ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postal, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées [2006](#), ou pour envoyer des offres au moyen d'un message Connexion postal si l'offrant utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postal.

Télécopieur : 416-952-1256

## 2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de la DOC. Il se peut qu'aucune réponse ne soit donnée aux demandes reçues après cette date.

Les offrants doivent renvoyer le plus exactement possible à l'article numéroté de la DOC visé par leur demande de renseignements. Ils doivent formuler chacune de leurs questions de la façon la plus détaillée possible pour permettre au Canada de fournir des réponses précises. Les demandes de renseignements techniques à caractère exclusif doivent porter clairement la mention « Exclusif » vis-à-vis de chaque élément pertinent. Les éléments portant la mention « Exclusif » seront traités comme tels, sauf quand le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas de caractère exclusif. Le Canada peut modifier les questions ou demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif et de permettre que la réponse soit transmise à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrants.

## 2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat en découlant seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est apporté, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

## PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

### 3.1 Instructions pour la préparation des offres

- Si l'offrant choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte la section 08 des Instructions uniformisées 2006. Les offrants sont tenus de faire leur offre en une seule transmission. Le service Connexion postal peut recevoir plusieurs documents d'une taille maximale de 1 Go chacun. La soumission doit être présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Offre technique (s'il y a lieu)  
Section II : Offre financière  
Section III : Attestations

- Si l'offrant choisit de transmettre son offre sur papier, le Canada demande que l'offre soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Offre technique (s'il y a lieu)  
Section II : Offre financière (2 exemplaires papier )  
Section III : Attestations (1 exemplaire papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et celui de la copie papier, ce dernier prévaudra.

- Si l'offrant fournit simultanément des copies de sa soumission en ayant recours à différents moyens de livraison acceptables et qu'il y a incompatibilité entre le libellé d'un document et celui de la

---

version électronique fournie au moyen du service Connexion postal, ce dernier prévaudra sur celui des autres copies.

Les prix ne doivent figurer que dans l'offre financière. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser une numérotation qui correspond à la DOC.

En avril 2006, le Canada a publié une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour intégrer les considérations environnementales dans le processus d'approvisionnement ([Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) – <https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format bon pour l'environnement, soit une impression en noir et blanc plutôt qu'en couleur, une impression recto verso, des agrafes ou des trombones, plutôt qu'une reliure à anneaux plastiques, à attaches ou un classeur.

#### **Section I : Offre technique (s'il y a lieu)**

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Si les soumissionnaires proposent des produits équivalents, ils doivent remplir l'annexe D – Marques et numéros de pièces des produits équivalents.

#### **Section II : Offre financière**

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement.

##### **3.1.1 Paiement électronique de factures – Offre**

Si vous êtes disposé à accepter les paiements de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, remplissez l'annexe E, Instruments de paiement électronique, pour indiquer ceux qui sont acceptés.

Si l'annexe E, Instruments de paiement électronique, n'est pas remplie, il sera alors convenu que les instruments de paiement électronique ne sont pas acceptés pour le paiement des factures.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

##### **3.1.2 Fluctuation du taux de change**

Clause du *Guide des CCUA* [C3011T](#) (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

#### **Section III : Attestations**

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la partie 5.

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin énoncé dans la DOC, y compris les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

#### **4.1.1 Évaluation technique**

Si les offrants proposent des produits équivalents, ils doivent remplir l'annexe D, Marques et numéros de pièces des produits équivalents.

- a) les produits équivalents doivent être entièrement interchangeables avec les pièces énumérées à l'annexe B, Base de paiement, conformément aux dispositions mentionnées dans la clause B3000T (2006-06-16) Produits équivalents;
- b) les offrants doivent fournir la liste complète des pièces proposées (marques et numéros de pièces) en remplissant l'annexe D, Marques et numéros de pièces des produits équivalents;
- c) les offrants doivent fournir des fiches techniques démontrant que les produits proposés sont équivalents.

Une « fiche technique » est définie comme un document technique, par exemple une brochure, la documentation technique ou un dessin. Le document doit fournir des informations détaillées sur chaque spécification. Lorsqu'il doit effectuer des renvois à d'autres documents accompagnant la proposition, le soumissionnaire devrait indiquer l'endroit exact où figure l'information, y compris le titre des documents, la page et le numéro d'article. Il est de la responsabilité du soumissionnaire de donner suffisamment de détails pour permettre une évaluation complète. Toute proposition qui comprend des produits équivalents et qui ne démontre pas clairement la conformité à chacune des pièces énumérées à l'annexe B, Base de paiement, sera jugée non conforme.

Si les documents techniques à l'appui mentionnés ci-dessus n'ont pas été fournis à la clôture des soumissions, l'autorité contractante avisera le soumissionnaire qu'il doit fournir des documents à l'appui dans les deux (2) jours ouvrables qui suivent l'avis. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante dans ce délai aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable et qu'elle ne sera pas étudiée davantage.

#### **4.1.2 Évaluation financière**

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

- a) Nous recommandons fortement aux offrants de faire leur offre financière en utilisant le format et l'information fournis à l'annexe B – Base de paiement.
- b) Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, taxes applicables en sus, destination FAB, droits de douane et taxes d'accise canadiens inclus.
- c) Il est obligatoire de remplir au complet la base de paiement. Les offres dont la base de paiement est partiellement remplie seront déclarées irrecevables et seront rejetées.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
21C11-183550/B  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
21C11-183550

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
TOR-8-41056

Buyer ID - Id de l'acheteur  
TOR008  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

- d) Les offrants doivent fournir un prix unitaire ferme (PUF) pour chaque article pour toutes les années sous (B), (C) et (D) et pour les quatre (4) emplacements.
  
- e) Le prix calculé (E) est la somme de la multiplication du PUF de chaque année par l'usage annuel estimé (A) pour chaque emplacement.
  
- f) Le prix total évalué est la somme de tous les prix calculés totaux pour les années fermes et de prolongation pour tous les emplacements.

#### **4.2 Méthode de sélection**

Pour être déclarée recevable, une offre doit respecter toutes les exigences de la demande d'offres à commandes. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

---

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Pour obtenir une offre à commandes, les offrants doivent fournir les attestations exigées et les renseignements supplémentaires requis.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent être vérifiées à tout moment par ce dernier. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre une offre à commandes de côté ou disqualifiera un entrepreneur si l'une ou l'autre des attestations présentées par l'offrant comprend de fausses déclarations, faites sciemment ou non, pendant la période d'évaluation des offres, la période de l'offre à commandes ou la période du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations des offrants. Le défaut de répondre et de collaborer à toute demande ou exigence du responsable de l'offre à commandes peut rendre l'offre irrecevable, entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou être considéré comme un manquement au contrat.

### **5.1 Attestations exigées avec l'offre**

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

#### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – Déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément aux Dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **le cas échéant**, le formulaire de déclaration publié sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur offre ne soit pas rejetée dans le cadre du processus d'approvisionnement.

### **5.2 Attestations préalables à l'attribution d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énoncés ci-dessous devraient être fournis avec l'offre, mais ils peuvent être fournis plus tard. Si ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas fournis comme demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les fournir. Si les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous ne sont pas fournis dans le délai prévu, l'offre sera déclarée irrecevable.

#### **5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – Documents exigés**

Conformément à la section intitulée Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit fournir les documents demandés, le cas échéant, afin d'être retenu pour la suite du processus d'approvisionnement.

#### **5.2.2 Programmes de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation des offres à commandes**

En présentant une offre, l'offrant atteste que lui-même, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la [page du site Web](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) d'Emploi et Développement social Canada – Travail : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>.

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou d'annuler une offre à commandes si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise offrante, le cas échéant, figure dans la Liste d'admissibilité limitée à soumissionner au Programme de contrats fédéraux au moment de l'attribution d'une offre à commandes ou pendant la période de l'offre à commandes.

## **PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

### **A. OFFRE À COMMANDES**

#### **6.1 Offre**

**6.1.1** L'offrant propose de remplir le besoin conformément à la rubrique Besoin à l'annexe A.

#### **6.2 Exigences en matière de sécurité**

**6.2.1** L'offre à commandes ne comporte aucune exigence en matière de sécurité.

#### **6.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions mentionnées dans l'offre à commandes et les contrats subséquents au moyen d'un numéro, d'une date et d'un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

##### **6.3.1 Conditions générales**

Le document [2005](#) (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes – biens ou services, s'applique à l'offre à commandes et en fait partie intégrante.

##### **6.3.2 Offres à commandes – Établissement de rapports**

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens et services qu'il fournit au gouvernement fédéral dans le cadre de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats effectués par le Canada, y compris ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

Le soumissionnaire doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe C. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit en être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être soumises à chaque trimestre au responsable de l'offre à commandes.

Les périodes de déclaration trimestrielles sont les suivantes :

- premier trimestre : du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre
- deuxième trimestre : du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre
- troisième trimestre : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars
- quatrième trimestre : du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin

Les données doivent être transmises au responsable de l'offre à commandes au plus tard 30 jours civils suivant la fin de la période de référence.

## **6.4 Durée de l'offre à commandes**

### **6.4.1 Période de l'offre à commandes**

La période de commandes subséquentes et de fourniture de services en lien avec l'offre à commandes va de la date de l'émission de l'offre à commandes jusqu'au 30 septembre 2020 inclusivement.

### **6.4.2 Prolongation de l'offre à commandes**

Si l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant propose de prolonger son offre de deux (2) périodes supplémentaires d'un (1) an chacune, aux mêmes conditions et aux mêmes taux ou prix que ceux figurant dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule précisée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera informé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 30 jours avant la date d'échéance de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

### **6.4.3 Ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG)**

L'offre à commandes vise à combler le besoin décrit dans l'offre à commandes des utilisateurs désignés partout au Canada, sauf dans les zones visées par des ERTG au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, au Québec et au Labrador. Les exigences relatives aux produits à livrer dans les zones visées par des ERTG au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, au Québec et au Labrador devront faire l'objet de contrats distincts, attribués en dehors de l'offre à commandes.

### **6.4.4 Points de livraison**

La prestation des services en réponse aux besoins se fera aux points de livraison précisés dans l'annexe B de l'offre à commandes.

## **6.5 Responsables**

### **6.5.1 Responsable de l'offre à commandes**

La responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Sandra Leslie  
Titre : Spécialiste de l'approvisionnement  
Direction : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Adresse : 10e étage, 4900 rue Yonge, Toronto, ON M2N 6A6  
Téléphone : 416-575-8256  
Courriel : [sandra.leslie2@pwgsc-tpsgc.gc.ca](mailto:sandra.leslie2@pwgsc-tpsgc.gc.ca)

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes, de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
21C11-183550/B  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
21C11-183550

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
TOR-8-41056

Buyer ID - Id de l'acheteur  
TOR008  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## 6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions techniques des travaux prévus dans le contrat subséquent.

## 6.5.3 Représentant de l'offrant (à remplir par l'offrant)

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

## 6.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est le Service correctionnel du Canada :

- CORCAN Pénitencier de Dorchester à Dorchester, au Nouveau-Brunswick;
- CORCAN Établissement de Cowansville à Cowansville, au Québec;
- CORCAN Pénitencier de la Saskatchewan à Prince Albert, en Saskatchewan;
- CORCAN Établissement de Joyceville à Kingston, en Ontario.

## 6.7 Instrument de commande subséquente

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 et 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du gouvernement du Canada (Visa ou MasterCard), pour les besoins de faible valeur.

1. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes, et concerner des biens ou services ou une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisées.
2. Les formulaires suivants, disponibles sur le site Web [Catalogue des formulaires TPSGC](#), peuvent être utilisés :
  - PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquente à une offre à commandes
  - PWGSC-TPSGC 942-2 Commande subséquente à une offre à commandes (livraison multiple)
  - PWGSC-TPSGC 944 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (anglais seulement)
  - PWGSC-TPSGC 945 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (français seulement)

ou

3. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquente qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :
- le numéro de l'offre à commandes;
  - l'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
  - la description et le prix unitaire de chaque article;
  - la valeur totale de la commande subséquente;
  - le point de livraison;
  - la confirmation que les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
  - la confirmation que l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation de conclure un contrat.

### 6.8 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 100 000 \$ (taxes applicables incluses).

### 6.9 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, y compris les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes – biens ou services;
- d) les conditions générales 2010A (2018-06-21), biens (complexité moyenne);
- e) l'annexe A, Besoin;
- f) l'annexe B, Base de paiement;
- g) l'annexe C, Formulaire de rapport de l'offre à commandes;
- h) l'annexe D, Marques et numéros de pièces des produits équivalents (le cas échéant)
- i) l'offre de l'offrant, datée du \_\_\_\_\_ (*inscrire la date de l'offre*).

### 6.10 Attestations et renseignements supplémentaires

#### 6.10.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante pour fournir des renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC, et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'offre à commandes.

#### 6.10.2 Clauses du *Guide des CCUA*

*Guide des CCUA*, clause M3060C (2008-05-12) Attestation du contenu canadien

#### 6.11 Lois applicables

L'offre à commandes et les contrats subséquents doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur en/au \_\_\_\_\_ (*insérer le nom de la province ou du territoire précisé par l'offrant dans son offre, s'il y a lieu*), et les relations entre les parties seront établies par ces lois.

## **6.12 Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE)**

Pendant la période de l'offre à commandes, le Canada peut passer à une SAE pour le traitement et la gestion plus efficaces de commandes individuelles subséquentes d'une partie ou de la totalité des biens et services visés par l'offre à commandes. Le Canada se réserve le droit, à sa seule discrétion, de rendre l'utilisation de la nouvelle SAE obligatoire. Le Canada accepte de donner à l'offrant un préavis d'au moins trois mois pour lui permettre de prendre toute mesure nécessaire à l'intégration de l'offre dans la SAE. Le préavis comprendra une trousse d'information détaillée précisant les exigences et donnera toute l'orientation et tout le soutien pertinents. Si l'offrant choisit de ne pas fournir ses biens et services au moyen de la SAE, l'offre à commandes peut être mise de côté par le Canada.

## **B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes et en font partie intégrante.

### **6.1 Besoin**

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

### **6.2 Clauses et conditions uniformisées**

#### **6.2.1 Conditions générales**

Le document [2010A](#) (2018-06-21), Conditions générales – biens (complexité moyenne) s'applique au contrat et en fait partie intégrante.

La section 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, du document [2010A](#) (2008-06-21), ne s'appliquera pas aux paiements faits par carte de crédit au point de vente.

#### **6.2.2 Clauses du Guide des CCUA**

Clause du *Guide des CCUA* [B1501C](#) (2018-06-21), Appareillage électrique

Clause du *Guide des CCUA* [B7500C](#) (2006-06-16), Marchandises excédentaires

### **6.3 Durée du contrat**

#### **6.3.1 Période du contrat**

La période du contrat va de la date d'émission jusqu'au 30 septembre 2020, inclusivement.

#### **6.3.2 Date de livraison**

La livraison doit être faite dans les 30 jours civils à compter de la réception d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

### **6.4 Paiement**

#### **6.4.1 Base de paiement**

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé le prix unitaire ferme indiqué à l'annexe B. Les droits de douane sont compris et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou toute interprétation des travaux, à moins qu'ils aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

#### **6.4.2 Limite de prix**

Clause du *Guide des CCUA* [C6000C](#) (2017-08-17), Limite de prix

#### **6.4.3 Paiements multiples**

Clause du *Guide des CCUA* [H1001C](#) (2008-05-12), Paiements multiples

#### **6.4.4 Clauses du *Guide des CCUA***

Clause du *Guide des CCUA* [C2000C](#) (2007-11-30), Taxes – Entrepreneur établi à l'étranger

#### **6.4.5 Paiement électronique des factures – Commande subséquente**

L'entrepreneur accepte d'être payé à l'aide des instruments de paiement électronique suivants :

- a. carte d'achat Visa;
- b. carte d'achat MasterCard;
- c. dépôt direct (national et international);
- d. échange de données informatisé (EDI);
- e. virement télégraphique (international seulement);
- f. système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$).

#### **6.5 Instructions relatives à la facturation**

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à la section intitulée « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux mentionnés sur la facture soient achevés.

Chaque facture doit être étayée par :

- a. une copie de la commande subséquente à l'offre à commandes.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
    - a. l'original et une copie doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement;
    - b. une copie doit être envoyée à l'autorité contractante indiquée dans la section intitulée « Responsables » du contrat.

#### **6.6 Assurance**

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2016-01-28) – Assurance – aucune exigence particulière

## **ANNEXE « A »**

### **BESOIN**

#### **1.1 Énoncé du besoin**

CORCAN du Service correctionnel du Canada (SCC) souhaite établir un marché pour la fourniture et la livraison des divers composants électriques énoncés dans l'Annexe B, pour fabriquer les meubles de la gamme eSpace à plusieurs endroits au Canada, en fonction des besoins.

#### **1.2 Contexte**

CORCAN est un programme du Service correctionnel du Canada (SCC) qui date du milieu des années 1800, lorsque les premiers pénitenciers fédéraux ont été construits. L'objectif de CORCAN est d'encourager la réhabilitation des délinquants par l'amélioration de l'employabilité. CORCAN exerce ses activités à 34 endroits au Canada, dans les quatre secteurs suivants : les textiles, la fabrication, la construction ainsi que l'entretien et les services (comme l'impression et le blanchissage). L'un des buts principaux de CORCAN est de donner aux travailleurs délinquants la possibilité de développer des habitudes de travail positives et l'occasion d'acquérir des compétences en demande sur le marché du travail. Les ateliers de CORCAN fonctionnent le plus possible suivant les pratiques de l'entreprise privée, compte tenu du milieu carcéral et des impératifs de formation. La plupart des ateliers de CORCAN sont certifiés ISO.

La mission de CORCAN est d'aider à la réinsertion sûre des délinquants dans la société canadienne en fournissant des emplois et de la formation pour l'employabilité aux délinquants qui sont incarcérés dans les pénitenciers fédéraux et, pendant de brèves périodes, à ceux qui ont été mis en liberté.

Pour de plus amples renseignements, consulter le site Web de SCC à l'adresse :  
[http://www.csc-scc.gc.ca/text/prgrm/corcan/home\\_e.shtml](http://www.csc-scc.gc.ca/text/prgrm/corcan/home_e.shtml)

#### **1.3 Délai de livraison**

Les produits doivent être reçus dans les 30 jours civils suivant la réception d'un document de commande subséquente, à moins qu'un autre délai de livraison ait été approuvé par le chargé de projet identifié dans la commande subséquente.

#### **1.4 Compatibilité**

Tous les articles fournis doivent être compatibles avec les meubles de la gamme eSpace de CORCAN et avec l'équipement de fabrication ou d'installation.

## **ANNEXE « B »**

### **BASE DE PAIEMENT**

*Après l'attribution de l'offre à commandes, le texte en italique sera supprimé de l'annexe B.*

**NOTE** : *L'utilisation estimée indiquée dans l'annexe B ne sert que d'outil d'évaluation fondé uniquement sur les meilleures estimations. Elle ne correspond aucunement à l'utilisation réelle prévue et ne constitue en aucun cas un engagement de la part de l'État.*

1. Les prix unitaires fermes sont en dollars canadiens, incluant les coûts du carburant, les frais de livraison, destination FAB, les frais de transport et d'entreposage, ainsi que tous les coûts indirects.
2. Le montant total de la taxe sur les produits et les services (TPS) ou de la taxe sur la vente harmonisée (TVH), s'il y a lieu, doit être indiqué séparément.

### **POINTS DE LIVRAISON**

Le fournisseur doit livrer les produits à quatre (4) ateliers de fabrication de meubles de CORCAN :

- 1) **PÉNITENCIER DE DORCHESTER**  
4902, rue Main  
Dorchester (Nouveau-Brunswick) E4K 2Y9
- 2) **ÉTABLISSEMENT DE COWANSVILLE**  
400, avenue Fordyce  
Cowansville (Québec) J2K 3N7
- 3) **PÉNITENCIER DE LA SASKATCHEWAN**  
15e rue Ouest  
C.P. 160  
Prince Albert (Saskatchewan) S6V 5R6
- 4) **ÉTABLISSEMENT DE JOYCEVILLE**  
Autoroute 15  
Kingston (Ontario) K7L 4X9

Solicitation No. - N° de l'invitation  
21C11-183550/B  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
21C11-183550

Amd. No. - N° de la modif.  
TOR008  
File No. - N° du dossier  
TOR-8-41056

Buyer ID - Id de l'acheteur  
TOR008  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

<b>PÉNITENCIER DE DORCHESTER</b>									
4902, rue Main, Dorchester (Nouveau-Brunswick) E4K 2Y9									
Article	Description	Usage annuel estimé	Unité de distribution	Année ferme 1 la date d'émission à 31 juillet 2020		Année de prolongation 1 1 août 2020 à 31 juillet 2021		Année de prolongation 2 1 août 2021 à 31 juillet 2022	
				Prix unitaire ferme, 1 <sup>re</sup> année	Prix calculé, 1 <sup>re</sup> année (A x B)	Prix unitaire ferme, 1 <sup>re</sup> année de prolongation	Prix calculé, 1 <sup>re</sup> année de prolongation (A x C)	Prix unitaire ferme, 2 <sup>e</sup> année de prolongation	Prix calculé, 2 <sup>e</sup> année de prolongation (A x D)
		(A)		(B)	(A x B)	(C)	(A x C)	(D)	(A x D)
1	DEKKO E-EJ-21 Cavalier de prise à prise de 21 po, pièce n° 225465-1.21 OU équivalent	2 000	chacun						
2	E-EJ-24 Cavalier de prise à prise de 24 po, pièce n° 225465-1.24 OU équivalent	3 000	chacun						
3	DEKKO E-ERO-1 Prise électrique double n° 1 fixée par vis, pièce n° 225063-1 (0,85 po) OU équivalent	3 000	chacun						
4	DEKKO E-ERO-2 Prise électrique double n° 2 fixée par vis, pièce n° 225063-2 (0,85 po) OU équivalent	2 500	chacun						
5	DEKKO E-ERO-3 Prise électrique double n° 3 fixée par vis, pièce n° 225063-3 (0,85 po) OU équivalent	1 800	chacun						
6	DEKKO E-ERO-4 Prise électrique double n° 4 fixée par vis, pièce n° 225063-4 (0,85 po) OU équivalent	1 800	chacun						

<b>7</b>	DEKKO 00013461 Harnais électrique de 14,877 po, fixé par vis, pièce n° 225029-14,877 OU équivalent	1 000	chacun	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
<b>8</b>	DEKKO 00013462 Harnais électrique de 20,877 po, fixé par vis, pièce n° 225029-20,877 OU équivalent	1 000	chacun	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
<b>9</b>	DEKKO 00013463 Harnais électrique de 26,877 po, fixé par vis, pièce n° 255029-26,877 OU équivalent	1 000	chacun	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
<b>10</b>	DEKKO 00013469 Harnais électrique de 32,877 po fixé par vis, pièce n° 225029-32,877 OU équivalent	1 000	chacun	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
<b>11</b>	DEKKO 00013483 Entrée d'alimentation au plafond de 144 po + 6 po, extrémité directement connectable, pièce n° 225048-144 OU équivalent	1 000	chacun	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
<b>12</b>	DEKKO 00014020 Harnais électrique de 24,250 po fixé par vis, pièce n° 225145-24,250 OU équivalent	1 000	chacun	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
<b>13</b>	DEKKO Câble standard de 15 amp. (gauche ou droite), pièce n° 255308 OU équivalent	1 000	chacun	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
<b>Total des prix calculés</b>				<b>Année ferme 1 :</b>	<b>Année de prolongation 1 :</b>	<b>Année de prolongation 2 :</b>			
(Total des prix calculés de l'année 1 ferme + total des prix calculés de l'année d'option 1 + totale des prix calculés de l'année d'option 2)				_____ \$	_____ \$	_____ \$			_____ \$

Solicitation No. - N° de l'invitation  
21C11-183550/B  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
21C11-183550

Amd. No. - N° de la modif.  
TOR008  
File No. - N° du dossier  
TOR-8-41056

Buyer ID - Id de l'acheteur  
TOR008  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ÉTABLISSEMENT DE COWANSVILLE 400, avenue Fordyce, Cowansville (Québec) J2K 3N7									
Article	Description	Usage annuel estimé	Unité de distribution	Année ferme 1 la date d'émission à 31 juillet 2020		Année de prolongation 1 1 août 2020 à 31 juillet 2021		Année de prolongation 2 1 août 2021 à 31 juillet 2022	
				Prix unitaire ferme, 1 <sup>re</sup> année	Prix calculé, 1 <sup>re</sup> année (A x B)	Prix unitaire ferme, 1 <sup>re</sup> année de prolongation	Prix calculé, 1 <sup>re</sup> année de prolongation (A x C)	Prix unitaire ferme, 2 <sup>e</sup> année de prolongation	Prix calculé, 2 <sup>e</sup> année de prolongation (A x D)
		(A)		(B)	(A x B)	(C)	(A x C)	(D)	(A x D)
1	DEKKO E-EJ-21 Cavalier de prise à prise de 21 po, pièce n° 225465-1.21 OU équivalent	2 000	chacun						
2	E-EJ-24 Cavalier de prise à prise de 24 po, pièce n° 225465-1.24 OU équivalent	3 000	chacun						
3	DEKKO E-ERO-1 Prise électrique double n° 1 fixée par vis, pièce n° 225063-1 (0,85 po) OU équivalent	3 000	chacun						
4	DEKKO E-ERO-2 Prise électrique double n° 2 fixée par vis, pièce n° 225063-2 (0,85 po) OU équivalent	2 500	chacun						
5	DEKKO E-ERO-3 Prise électrique double n° 3 fixée par vis, pièce n° 225063-3 (0,85 po) OU équivalent	1 800	chacun						
6	DEKKO E-ERO-4 Prise électrique double n° 4 fixée par vis, pièce n° 225063-4 (0,85 po) OU équivalent	1 800	chacun						

Sollicitation No. - N° de l'invitation  
 21C11-183550/B  
 Client Ref. No. - N° de réf. du client  
 21C11-183550

Amd. No. - N° de la modif.  
 TOR008  
 File No. - N° du dossier  
 TOR-8-41056

Buyer ID - Id de l'acheteur  
 TOR008  
 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

7	DEKKO 00013461 Harnais électrique de 14,877 po, fixé par vis, pièce n° 225029-14,877 OU équivalent	1 000	chacun	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
8	DEKKO 00013462 Harnais électrique de 20,877 po, fixé par vis, pièce n° 225029-20,877 OU équivalent	1 000	chacun	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
9	DEKKO 00013463 Harnais électrique de 26,877 po, fixé par vis, pièce n° 255029-26,877 OU équivalent	1 000	chacun	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
10	DEKKO 00013469 Harnais électrique de 32,877 po fixé par vis, pièce n° 225029-32,877 OU équivalent	1 000	chacun	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
11	DEKKO 00013483 Entrée d'alimentation au plafond de 144 po + 6 po, extrémité directement connectable, pièce n° 225048-144 OU équivalent	1 000	chacun	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
12	DEKKO 00014020 Harnais électrique de 24,250 po fixé par vis, pièce n° 225145-24,250 OU équivalent	1 000	chacun	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
13	DEKKO Câble standard de 15 amp. (gauche ou droite), pièce n° 255308 OU équivalent	1 000	chacun	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
<b>Total des prix calculés</b>				<b>Année ferme 1 :</b>	<b>Année de prolongation 1 :</b>	<b>Année de prolongation 2 :</b>	<b>Année de prolongation 2 :</b>		
(Total des prix calculés de l'année 1 ferme + total des prix calculés de l'année d'option 1 + totale des prix calculés de l'année d'option 2)									_____ \$

**PÉNITENCIER DE LA SASKATCHEWAN**

15e rue Ouest, C.P. 160, Prince Albert (Saskatchewan) S6V 5R6

Article	Description	Usage annuel estimé	Unité de distribution	Année ferme 1 la date d'émission à 31 juillet 2020		Année de prolongation 1 1 août 2020 à 31 juillet 2021		Année de prolongation 2 1 août 2021 à 31 juillet 2022	
				Prix unitaire ferme, 1 <sup>re</sup> année	Prix calculé, 1 <sup>re</sup> année (A x B)	Prix unitaire ferme, 1 <sup>re</sup> année de prolongation	Prix calculé, 1 <sup>re</sup> année de prolongation (A x C)	Prix unitaire ferme, 2 <sup>e</sup> année de prolongation	Prix calculé, 2 <sup>e</sup> année de prolongation (A x D)
		(A)		(B)	(A x B)	(C)	(A x C)	(D)	(A x D)
1	DEKKO E-EJ-21 Cavalier de prise à prise de 21 po, pièce n° 225465-1.21 OU équivalent	2 000	chacun		\$ _____		\$ _____		\$ _____
2	E-EJ-24 Cavalier de prise à prise de 24 po, pièce n° 225465-1.24 OU équivalent	3 000	chacun		\$ _____		\$ _____		\$ _____
3	DEKKO E-ERO-1 Prise électrique double n° 1 fixée par vis, pièce n° 225063-1 (0,85 po) OU équivalent	3 000	chacun		\$ _____		\$ _____		\$ _____
4	DEKKO E-ERO-2 Prise électrique double n° 2 fixée par vis, pièce n° 225063-2 (0,85 po) OU équivalent	2 500	chacun		\$ _____		\$ _____		\$ _____
5	DEKKO E-ERO-3 Prise électrique double n° 3 fixée par vis, pièce n° 225063-3 (0,85 po) OU équivalent	1 800	chacun		\$ _____		\$ _____		\$ _____
6	DEKKO E-ERO-4 Prise électrique double n° 4 fixée par vis, pièce n° 225063-4 (0,85 po) OU équivalent	1 800	chacun		\$ _____		\$ _____		\$ _____

7	DEKKO 00013461 Harnais électrique de 14,877 po, fixé par vis, pièce n° 225029-14,877 OU équivalent	1 000	chacun	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
8	DEKKO 00013462 Harnais électrique de 20,877 po, fixé par vis, pièce n° 225029-20,877 OU équivalent	1 000	chacun	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
9	DEKKO 00013463 Harnais électrique de 26,877 po, fixé par vis, pièce n° 255029-26,877 OU équivalent	1 000	chacun	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
10	DEKKO 00013469 Harnais électrique de 32,877 po fixé par vis, pièce n° 225029-32,877 OU équivalent	1 000	chacun	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
11	DEKKO 00013483 Entrée d'alimentation au plafond de 144 po + 6 po, extrémité directement connectable, pièce n° 225048-144 OU équivalent	1 000	chacun	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
12	DEKKO 00014020 Harnais électrique de 24,250 po fixé par vis, pièce n° 225145-24,250 OU équivalent	1 000	chacun	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
13	DEKKO Câble standard de 15 amp. (gauche ou droite), pièce n° 255308 OU équivalent	1 000	chacun	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
			<b>Total des prix calculés</b>	<b>Année ferme 1 :</b>	<b>Année de prolongation 1 :</b>	<b>Année de prolongation 2 :</b>	<b>Année de prolongation 2 :</b>		
			(Total des prix calculés de l'année 1 ferme + total des prix calculés de l'année d'option 1 + totale des prix calculés de l'année d'option 2)						

Solicitation No. - N° de l'invitation  
21C11-183550/B  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
21C11-183550

Amd. No. - N° de la modif.  
TOR008  
File No. - N° du dossier  
TOR-8-41056

Buyer ID - Id de l'acheteur  
TOR008  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ÉTABLISSEMENT DE JOYCEVILLE									
Autoroute 15, Kingston (Ontario) K7L 4X9									
Article	Description	Usage annuel estimé	Unité de distribution	Année ferme 1 la date d'émission à 31 juillet 2020		Année de prolongation 1 1 août 2020 à 31 juillet 2021		Année de prolongation 2 1 août 2021 à 31 juillet 2022	
				Prix unitaire ferme, 1 <sup>re</sup> année	Prix calculé, 1 <sup>re</sup> année	Prix unitaire ferme, 1 <sup>re</sup> année de prolongation	Prix calculé, 1 <sup>re</sup> année de prolongation	Prix unitaire ferme, 2 <sup>e</sup> année de prolongation	Prix calculé, 2 <sup>e</sup> année de prolongation
		(A)		(B)	(A x B)	(C)	(A x C)	(D)	(A x D)
1	DEKKO E-EJ-21 Cavalier de prise à prise de 21 po, pièce n° 225465-1.21 OU équivalent	2 000	chacun						
2	E-EJ-24 Cavalier de prise à prise de 24 po, pièce n° 225465-1.24 OU équivalent	3 000	chacun						
3	DEKKO E-ERO-1 Prise électrique double n° 1 fixée par vis, pièce n° 225063-1 (0,85 po) OU équivalent	3 000	chacun						
4	DEKKO E-ERO-2 Prise électrique double n° 2 fixée par vis, pièce n° 225063-2 (0,85 po) OU équivalent	2 500	chacun						
5	DEKKO E-ERO-3 Prise électrique double n° 3 fixée par vis, pièce n° 225063-3 (0,85 po) OU équivalent	1 800	chacun						
6	DEKKO E-ERO-4 Prise électrique double n° 4 fixée par vis, pièce n° 225063-4 (0,85 po) OU équivalent	1 800	chacun						

Sollicitation No. - N° de l'invitation  
21C11-183550/B  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
21C11-183550

Amd. No. - N° de la modif.  
TOR008  
File No. - N° du dossier  
TOR-8-41056

Buyer ID - Id de l'acheteur  
TOR008  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

7	DEKKO 00013461 Harnais électrique de 14,877 po, fixé par vis, pièce n° 225029-14,877 OU équivalent	1 000	chacun	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
8	DEKKO 00013462 Harnais électrique de 20,877 po, fixé par vis, pièce n° 225029-20,877 OU équivalent	1 000	chacun	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
9	DEKKO 00013463 Harnais électrique de 26,877 po, fixé par vis, pièce n° 255029-26,877 OU équivalent	1 000	chacun	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
10	DEKKO 00013469 Harnais électrique de 32,877 po fixé par vis, pièce n° 225029-32,877 OU équivalent	1 000	chacun	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
11	DEKKO 00013483 Entrée d'alimentation au plafond de 144 po + 6 po, extrémité directement connectable, pièce n° 225048-144 OU équivalent	1 000	chacun	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
12	DEKKO 00014020 Harnais électrique de 24,250 po fixé par vis, pièce n° 225145-24,250 OU équivalent	1 000	chacun	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
13	DEKKO Câble standard de 15 amp. (gauche ou droite), pièce n° 255308 OU équivalent	1 000	chacun	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
<b>Total des prix calculés</b>				<b>Année ferme 1 :</b>	<b>Année de prolongation 1 :</b>	<b>Année de prolongation 2 :</b>			
<i>(Total des prix calculés de l'année 1 ferme + total des prix calculés de l'année d'option 1 + totale des prix calculés de l'année d'option 2)</i>				_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$

Solicitation No. - N° de l'invitation  
21C11-183550/B  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
21C11-183550

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
TOR-8-41056

Buyer ID - Id de l'acheteur  
TOR008  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

*(Total des prix calculés de l'année 1 ferme + total des prix calculés de l'année d'option 1 + totale des prix calculés de l'année d'option 2) pour chaque emplacement*

1. PÉNITENCIER DE DORCHESTER : \_\_\_\_\_ \$
2. ÉTABLISSEMENT DE COWANSVILLE : \_\_\_\_\_ \$
3. PÉNITENCIER DE LA SASKATCHEWAN : \_\_\_\_\_ \$
4. ÉTABLISSEMENT DE JOYCEVILLE : \_\_\_\_\_ \$

**PRIX ÉVALUÉ TOTAL :** \_\_\_\_\_

**ANNEXE « C »**

**FORMULAIRE DE RAPPORT DE L'OFFRE À COMMANDES**

Veuillez utiliser le numéro de l'offre à commandes inscrit à la rubrique Objet et indiquer clairement :

- le numéro de l'offre à commandes pour laquelle les données sont présentées;
- la période visée par la collecte des données (date de début et date de fin);
- le ministère ou organisme pour lequel l'offre à commandes a été placée;
- la date de début et la date de fin de l'offre à commandes;
- les dépenses totales à ce jour, par ministère ou organisme.

Si l'offrant peut fournir un rapport généré par un système informatique qui donne l'information ci-dessous dans un format différent, il peut communiquer avec le responsable de l'offre à commandes pour s'assurer que le format est acceptable.

Offre à commandes		(Insérer le numéro de l'offre à commandes)		Date de début de l'OC (JJ/MM/AAAA)	Date de fin de l'OC (JJ/MM/AAAA)	
Valeur totale à ce jour (\$)		Valeur totale pour la période visée par le rapport (\$)		Début de la période visée par le rapport (JJ/MM/AAAA)	Fin de la période visée par le rapport (JJ/MM/AAAA)	
Destination de la commande	Numéro de commande	Description de l'article	Qté	Date de commande (JJ/MM/AAAA)	Date de livraison (JJ/MM/AAAA)	Valeur de la commande (sans les taxes)

**ENVOYER À :** Les formulaires de rapport de l'offre à commandes doivent être envoyés au responsable de l'offre à commandes (identifié à la section A6.5.1) suivant les périodes de rapport de l'offre à commandes.

## ANNEXE « D » MARQUES ET NUMÉROS DE PIÈCES DES PRODUITS ÉQUIVALENTS

Si les soumissionnaires proposent des produits équivalents, ils doivent préciser le nom de la marque et le numéro de pièce de ces produits. *Le responsable technique évaluera les renseignements fournis dans le tableau ci-dessous pour juger de l'équivalence.*

	DESCRIPTION	Marque nominative	Numéro de pièce	Renvoi aux documents fournis (n° de page, n° d'article, etc.)
1	DEKKO E-EJ-21 Cavalier de prise à prise de 21 po, pièce n° 225465-1.21 OU équivalent			
2	E-EJ-24 Cavalier de prise à prise de 24 po, pièce n° 225465-1.24 OU équivalent			
3	DEKKO E-ERO-1 Prise électrique double n° 1 fixée par vis, pièce n° 225063-1 (0,85 po) OU équivalent			
4	DEKKO E-ERO-2 Prise électrique double n° 2 fixée par vis, pièce n° 225063-2 (0,85 po) OU équivalent			
5	DEKKO E-ERO-3 Prise électrique double n° 3 fixée par vis, pièce n° 225063-3 (0,85 po) OU équivalent			
6	DEKKO E-ERO-4 Prise électrique double n° 4 fixée par vis, pièce n° 225063-4 (0,85 po) OU équivalent			
7	DEKKO 00013461 Harnais électrique de 14,877 po, fixé par vis, pièce n° 225029-14,877 OU équivalent			
8	DEKKO 00013462 Harnais électrique de 20,877 po, fixé par vis, pièce n° 225029-20,877 OU équivalent			
9	DEKKO 00013463 Harnais électrique de 26,877 po, fixé par vis, pièce n° 255029-26,877 OU équivalent			
10	DEKKO 00013469 Harnais électrique de 32,877 po fixé par vis, pièce n° 225029-32,877 OU équivalent			
11	DEKKO 00013483 Entrée d'alimentation au plafond de 144 po + 6 po, extrémité directement connectable, pièce n° 225048-144 OU équivalent			
12	DEKKO 00014020 Harnais électrique de 24,250 po fixé par vis, pièce n° 225145-24,250 OU équivalent			
13	DEKKO Câble standard de 15 amp. (gauche ou droite), pièce n° 255308 OU équivalent			

Solicitation No. - N° de l'invitation  
21C11-183550/B  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
21C11-183550

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
TOR-8-41056

Buyer ID - Id de l'acheteur  
TOR008  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

## **ANNEXE « E » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES**

### **INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

L'offrant accepte d'être payé au moyen des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA;
- Carte d'achat MasterCard;
- dépôt direct (national et international);
- Échange de données informatisé (EDI);
- Virement télégraphique (international seulement);
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$).

Solicitation No. - N° de l'invitation  
21C11-183550/B  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
21C11-183550

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
TOR-8-41056

Buyer ID - Id de l'acheteur  
TOR008  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

**ANNEXE « F »**

**ATTESTATIONS ADDITIONNELLES**

**1. Conseil d'administration**

Conformément à la section 1 des dispositions relatives à l'intégrité des instructions normalisées, les offrants doivent fournir une liste des membres de leur conseil d'administration avant l'attribution du contrat. Les offrants doivent fournir cette information dans leur offre.

Nom du membre : \_\_\_\_\_ Poste : \_\_\_\_\_

**2. Numéro d'entreprise-apvisionnement (NEA)**

Conformément à la section 2, Numéro d'entreprise-apvisionnement, des Instructions normalisées, les offrants doivent avoir un numéro d'entreprise-apvisionnement (NEA) avant l'adjudication de l'offre à commandes.

Numéro d'entreprise-apvisionnement : \_\_\_\_\_

Les fournisseurs peuvent demander un NEA en ligne à Données d'inscription des fournisseurs. Il est également possible de communiquer avec la LigneInfo au 1-800-811-1148 pour obtenir le numéro de téléphone de l'agent d'inscription des fournisseurs le plus près.